

AR Prefecture

006-210600441-20221123-21_10_2022_12_1-AU
Reçu le 08/12/2022



COMMUNE DE
LA COLLE-SUR-LOUP

La Colle-sur-Loup, le 23 novembre 2022

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, Monsieur Jean-Bernard MION, Maire de La Colle-sur-Loup, certifie par la présente qu'en raison d'une erreur matérielle sur les votes mentionnés, la délibération n° 21.10.2022.12 portant mise en place d'une Cellule de Veille Educative Enfance a été corrigée comme suit :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote :

- 1) **DECIDE** de la mise en place d'un maillage partenarial avec les services sociaux départementaux, les équipes municipales, les équipes enseignantes, les éducateurs des associations sportives, culturelles et artistiques, intervenant auprès des enfants de 3 à 11 ans,
- 2) **PROPOSE** la mise en place d'une charte, jointe en annexe, qui permettra de fixer les principes déontologiques pour le partage de ces informations (article 26 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983) afin de respecter la confidentialité des données partagées lors de la cellule de prévention éducative et de respecter la vie privée des familles.

Version erronée :

Ce à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- | | | |
|-------------------------|---|-------------------------|
| - Ont pris part au vote | : | 27 (dont 3 par pouvoir) |
| - Ont voté pour | : | 27 |
| - Ont voté contre | : | 0 |
| - Se sont abstenus | : | 0 |

Version rectifiée :

Ce à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- | | | |
|-------------------------|---|-------------------------|
| - Ont pris part au vote | : | 26 (dont 3 par pouvoir) |
| - Ont voté pour | : | 26 |
| - Ont voté contre | : | 0 |
| - Se sont abstenus | : | 0 |



Jean-Bernard Mion

Jean-Bernard Mion
Maire de La Colle-sur-Loup
Vice-président de la Communauté
d'Agglomération Sophia-Antipolis

Réf. : BB/NM/JBM 2022

Chemin du Canadel - 06480 La Colle-sur-Loup
Tél. : 04 93 32 83 25 (3) / Fax : 04 93 32 52 88
www.lacollesurloup.fr